

**Vous représentez une commune... et le bruit est une préoccupation pour vous et vos administrés...**

**Devenez adhérent de Bruitparif !**

**Adhérer à Bruitparif en 10 points, c'est :**

- 1) Témoigner de son **engagement** pour la préservation de l'environnement sonore,
- 2) Développer l'action de Bruitparif en matière d'observation du bruit,
- 3) Avoir droit de vote lors des **Assemblées Générales**; participer à ces assemblées vous permet de faire part de vos questions, de vos problématiques, et de prendre part aux grandes orientations et à la définition des programmes de travail de la structure,
- 4) Appartenir à un **lieu d'échanges privilégié** entre acteurs franciliens qui se mobilisent pour la lutte contre le bruit,
- 5) Disposer d'un **accompagnement personnalisé** pour la mise en œuvre de vos politiques de lutte contre le bruit,
- 6) Avoir la possibilité de bénéficier de l'**expertise de Bruitparif** sur des questions particulières,
- 7) Être destinataire du magazine trimestriel de Bruitparif (format électronique et papier), **le Francilophone**, qui traite à chaque numéro de thématiques différentes et variées et qui deviennent de vraies ressources documentaires sur le thème traité,
- 8) Être destinataire du bulletin d'information bimestriel réservé aux adhérents (format électronique), **Tout'Outie**, qui fait état de tout un ensemble d'actualités sur le bruit et la vie de l'observatoire,
- 9) Pouvoir participer à **2 webinaires par an**, réservés aux adhérents, traitant à chaque fois d'un sujet en profondeur, et faisant intervenir des experts et acteurs de terrain partenaires de Bruitparif,
- 10) Avoir la possibilité de suivre gratuitement une **formation distancielle** sur les notions de base sur le bruit, les enjeux et solutions, actualisée et dispensée chaque année par Bruitparif.

---

**Barème de cotisation :**

Si la commune est située hors MGP et hors EPCI avec compétence bruit qui sont adhérents à Bruitparif :  
Cotisation selon barème de 2,1 cts € par habitant, avec un minimum de 105 €

Si la commune est située au sein de la MGP ou d'un EPCI avec compétence bruit qui est déjà adhérent à Bruitparif : Cotisation forfaitaire de 525 €



La demande d'adhésion se fait par l'envoi d'un courrier à l'attention du Président de Bruitparif, par email : [president@bruitparif.fr](mailto:president@bruitparif.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : Bruitparif, 32 boulevard Ornano, 93 200 Saint-Denis, ou en remplissant le bulletin d'adhésion ci-dessous.

L'admission des nouveaux membres est prononcée par l'Assemblée générale à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés, conformément à l'article 6 des statuts.

---

**Vous êtes intéressé pour nous rejoindre et vous souhaitez des informations complémentaires :**

Laissez-nous vos coordonnées sur le stand et nous vous recontacterons ou bien contactez-nous au 01 83 65 40 40.

---